

## La Covid-19 a secoué Genève et soumis les services publics à rude épreuve !

Le personnel des HUG a été sur le pont, que ce soient les soignant.e.s ou le personnel de l'ombre, les nettoyeur.euse.s et les cuisinier.ère.s. Le personnel de la sécurité a été présent tout au long de cette crise.

Les enseignant.e.s ont investi la plateforme EEL (enseignement en ligne). Un élan de solidarité pour se former sur un outil inconnu pour beaucoup d'enseignant.e.s et la plupart des élèves, a permis de garder le lien avec les élèves et de se projeter dans la rentrée de septembre.

Le SPMI et tous les services sociaux ont maintenu les prestations indispensables en faisant du télétravail. L'administration, les bibliothèques, tous les secteurs se sont mobilisés pour que la population vive au mieux ce confinement.

Les services informatiques ont été performants. Cet élan de solidarité envers chaque citoyen a été nécessaire pour répondre aux prestations fondamentales dues à la population. La fonction

publique qui est au centre du fonctionnement de notre société a permis au plus riche comme au plus démuné, de bénéficier de prestations à égalité ; tous ses services prennent soin de chaque citoyen par vents et marées.

Alors il faut reconnaître le travail de ceux qui ont été sur le front et leur permettre de continuer à œuvrer pour l'ensemble de la population. Beaucoup d'entre eux sortent de ces deux mois, épuisés que ce soit ceux qui ont rendu des prestations directement en lien avec la population, que ce soit ceux qui ont dû découvrir d'autres moyens assez chronophages pour répondre aux besoins sociaux.

Notre service public a été présent et est là pour tout un chacun. Il incarne des « valeurs » universelles de justice sociale, d'égalité de traitement, de solidarité, d'humanité et repose sur des principes démocratiques.

Demain, il se pourrait que ces mêmes services aient à répondre de nouvelles crises climatiques ou sanitaires, il faudra donc être prêts et forts.

## Retour à la norme ?

Il faudrait être naïf pour croire qu'une page est tournée. Les nouvelles décisions du Conseil fédéral sur un retour à la « normale » n'incluent pas une reconsidération de la place et du rôle des services publics. Nous ne sommes donc pas surpris de voir surgir ici et là des projets de lois, des motions parlementaires<sup>1</sup> qui nous préparent des lendemains très agités accompagnés de mesures « d'économies » concoctées par les génies locaux du DIP dans la droite ligne de l'austérité bien connue. La Conseillère d'État en charge du DIP se comporte en bonne élève d'une coalition qui n'a pas d'autre recettes à nous offrir que de couper et couper encore dans les prestations de l'École ! Bien entendu, elle rêve d'une « concertation » qui ne rime pas avec négociation afin d'associer les associations professionnelles et notre syndicat aux mesures qu'exigent d'elle une droite décomplexée. Le rouleau compresseur de RFFA est passé par là. Leur crédo -avant et après la pandémie- n'a pas varié : *faisons payer les pauvres, ils sont bien plus nombreux !* Quoi ? scandale ! Les enseignant.e.s pauvres ? C'est totalement antinomique ! Le mythe de l'enseignant.e « enfant gâté de la République » qui se sert d'abord (dixit M. Aellen, PLR) a la vie dure. Et si on les faisait travailler plus longtemps ? Voilà une idée qui est radicale !

Les enseignant.e.s et leurs prestations pour une école de qualité qui remplit sa mission ne sont qu'une variable d'ajustement pour nos notables, la vache à lait de la République. Après les applaudissements aux infirmières, les coups de bâton aux enseignant.e.s, c'est tellement caricatural qu'on ne croirait pas que c'est vrai. Réveillons-nous, les parlementaires de droite n'auront aucun élan de lucidité pour voter les postes nécessaires à une organisation harmonieuse de la prochaine rentrée, ni les budgets qui permettront de faire face aux nouveaux défis de l'école publique ! Le retour à la « normale » nécessite l'organisation d'une mobilisation à la hauteur des enjeux. **Pas de rentrée sans les moyens nécessaires !**

<sup>1</sup> PL modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10) (Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation) voir page 4 et les motions présentées dans ce bulletin.

## **Position du comité enseignement du SSP aux trois motions : M2626/M2632/M2634 déposées par le PLR et le PDC au Grand-Conseil**

---

**M 2626** pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie du COVID-19

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02626.pdf> (Cette motion a été retirée entre-temps)

**Remarque préliminaire pour répondre au titre de la motion** : les enseignant.e.s ont garanti un travail de qualité tout en étant conscient.e.s de certaines altérations du lien pédagogique

**Remarque préliminaire pour répondre aux considérants** : les enseignant.e.s ont travaillé les 38 semaines, pour une grande partie en télétravail et souvent avec une surcharge de travail (examens à refaire, modification des cours et des supports de cours, maîtres de classe très sollicités, heures de disponibilité accrue, etc.)

### **1. à organiser une prolongation des cours d'une à deux semaines fin juin/début juillet ou un avancement de la rentrée scolaire d'août pour assurer le suivi du programme scolaire complet ;**

*Il faut rappeler que les enseignant.e.s se sont investis durant le confinement pour que les élèves restent en lien avec l'école et puissent conforter des connaissances fondamentales. Les enseignant.e.s ont dû revoir, modifier les supports des cours et créer des séquences adaptées à la situation exceptionnelle.*

*Leur temps de travail a été largement investi : ils doivent pouvoir bénéficier du temps de préparation qui leur est dévolu durant l'été pour préparer la rentrée et pour faire une coupure nécessaire à la poursuite de leur travail. Rappelons que durant le confinement, ils étaient présents souvent 24h/24 pour ne pas perdre certains jeunes et répondre à leurs sollicitations.*

*C'est en fin de compte la question même du rôle de l'école qui est posée ici. Si l'on se focalise sur le savoir, il est indéniable que malgré tous les efforts des enseignant.e.s, l'école en ligne ne peut remplacer le présentiel. Il y a eu indéniablement une perte de savoir, et pire encore, ce type d'enseignement ne peut que creuser les inégalités. Mais l'école est aussi un chemin de vie, d'apprentissage dans les savoirs être et les savoirs vivre. Car le but de l'école est de façonner de futur.e.s citoyen.ne.s accompli.e.s et non de futurs employables. Dans ces domaines, les enseignant.e.s et les élèves ont énormément appris.*

### **2. à reporter au mois d'août les examens certificatifs qui ne peuvent être organisés au printemps ;**

*Les directives du Conseil d'état sont suivies, elles se fondent sur les arrêtés du CF. La CDIP a aussi pris des décisions en accord avec le CF. Rappelons que le CF a toutes compétences décisionnelles en cas d'urgence sanitaire. Le CE dispose d'une certaine latitude cantonale et a pu s'organiser dans la mesure des compétences qui lui sont octroyées.*

*Les décisions prises ont favorisé l'objectif de la poursuite des formations tout en prévoyant des possibilités de formations continues pour les jeunes détenteurs de CFC.*

*L'octroi des examens a aussi permis au système d'aller de l'avant en orientant les élèves, ce qui évite un stress supplémentaire dans cette crise. Changer la décision connue de tous serait jouer cruellement avec le sort des élèves.*

### **3. à examiner l'opportunité d'une révision du calendrier scolaire pour l'année 20/21 selon l'article 56 de la LIP ; Art. 56 Durée de la scolarisation**

<sup>1</sup> La scolarité obligatoire comprend 11 années scolaires complètes.

<sup>2</sup> En règle générale, les enfants achèvent leur scolarité obligatoire à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus.

<sup>3</sup> Le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité obligatoire dépend du développement personnel de chaque élève.

<sup>4</sup> L'autorité scolaire peut accorder à un élève, au cours de sa scolarité, l'autorisation d'être admis dans l'année de scolarité immédiatement supérieure à celle qu'il devrait suivre.

*Les mesures d'urgence ont valeur décisionnelle sur les lois. Il a donc été décidé par le CF et la CDIP de permettre aux jeunes de poursuivre leur formation dans le degré supérieur s'il est promu au premier semestre ou aux deux premiers trimestres. Ces élèves sont considérés comme ayant les compétences nécessaires à suivre leur scolarité alors que celle-ci a été bousculée.*

*Pas de révision suite à la validation des titres, seuls les élèves qui sont en échec au premier semestre de leur année certificative doivent suivre des révisions pour passer des examens. Il est du choix de l'élève de choisir s'il souhaite passer ses examens finaux dans les conditions actuelles.*

*Il sera de la responsabilité des entreprises, de l'université et des hautes écoles de fournir les soutiens nécessaires en début d'année selon les demandes des étudiants.*

*L'objectif est bien de ne pas entraver l'avenir et d'investir sur le moment présent les forces nécessaires.*

*Comme précédemment, la validation des examens et du calendrier a aussi permis au système d'aller de l'avant en orientant les élèves, ce qui évite un stress supplémentaire dans cette crise.*

**4. à considérer la mise en place de cours de rattrapage, singulièrement dans les disciplines principales, pour les élèves nécessitant un appui ou ayant éprouvé des difficultés d'apprentissage dans le cadre de l'enseignement à distance.**

*Nous proposons de faire bénéficier les enseignant.e.s de branches fondamentales, cumulatives, d'appuis intégrés à hauteur de 0,50 à leur poste. Ainsi les enseignant.e.s de branche qui identifient des difficultés particulières chez certain.e.s élèves, pourront les soutenir scolairement et les encadrer pédagogiquement à la rentrée afin de les aider à retrouver le niveau leur permettant de suivre les cours. Un financement extraordinaire doit être mis à disposition.*

**M 2632** pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02632.pdf>

**1. à maintenir un accueil en continu durant l'été dans les institutions de la petite enfance ;**

*Il semble opportun de maintenir l'ouverture des crèches. Toutefois les droits syndicaux doivent être respectés, les vacances déjà déposées par le personnel doivent être maintenues, les heures de travail aussi : pas de rattrapage d'heures négatives, respect de la canicule et fermeture des crèches, si nécessaire.*

*Un financement peut être envisagé par les communes afin de soutenir l'ouverture des crèches.*

**2. à assurer le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs durant l'été pour les enfants en âge scolaire.**

*Il paraît souhaitable que les activités puissent être maintenues. Toutefois si l'état d'urgence est toujours en vigueur, il faudra suivre les mesures sanitaires. C'est aux organisateurs des associations telles que la FASE de juger si la mise en place d'activités ou d'un camp respecte les gestes barrières et les mesures sanitaires qui seront nécessaires à la distanciation des adultes lors des activités.*

**M 2634** : Crise COVID-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02634.pdf>

**1. à réaliser un inventaire par sondage du taux d'absentéisme pendant la période de l'école à distance et ainsi en comprendre les causes ;**

*La direction générale du secondaire II a pu plus ou moins évaluer que près de 45% des élèves décrochaient dans la reddition des travaux ou en Meet. La DGEO n'a pas évalué.*

*Cette donnée n'était pas facilement quantifiable dès lors qu'il ne pouvait être exigé de tous les élèves d'acquérir le matériel nécessaire à la connexion. Par ailleurs, pour des raisons de données personnelles sur la Plattform EEL, il est délicat de sanctionner ; les données restent sensibles sur la Plateforme Google. Les associations des enseignant.e.s et le SSP ont fréquemment rendu attentif les autorités de la nécessité d'envisager une Plattform dont les serveurs seraient en Suisse. Il n'était pas obligé de donner cours sur Meet au secondaire I. Les enseignant.e.s pouvaient choisir la méthode qui leur convenait le mieux pour assurer le lien avec leurs élèves.*

*Beaucoup d'enseignant.e.s primaires et sec I ont envoyé ou apporté eux-mêmes des dossiers de travail à leurs élèves, dossiers sous forme papier. Cette piste doit rester fondamentale, le travail d'écriture et de lecture sur papier est essentiel au développement de l'enfant.*

**2. à proposer durant les semaines précédant la rentrée scolaire d'août 2020 des cours de soutien pour les élèves qui seraient en situation de difficulté scolaire ou qui en feraient la demande ;**

*Il apparaît souhaitable de faire bénéficier les enseignant.e.s de branches fondamentales, cumulatives, d'appui intégrés à hauteur de 0,50 à leur poste. Ainsi les enseignant.e.s de branche qui identifient des difficultés*

*particulières chez certain.e.s élèves, pourront les soutenir scolairement et les encadrer pédagogiquement afin de les aider à retrouver le niveau leur permettant de suivre aisément les cours*  
*Il est possible de de créer un budget pour créer des cours d'été, et de demander sur volontariat aux enseignant.e.s qui le souhaitent d'y participer. Mais il n'est pas envisageable de rattraper en deux semaines les deux mois de pause dans le programme scolaire. Il s'agit de presque un trimestre qui ne pourra être rattrapé que par l'octroi, sur la durée, d'un appui conséquent.*

### **3. à mettre sur pied rapidement un plan luttant contre la fracture numérique touchant les familles précarisées, afin d'être mieux préparé en cas de nouvelle vague de contamination et de retour à l'enseignement à distance ;**

*Cette question met en évidence la complexité de l'approche de l'enseignement à distance et aussi de l'accès au numérique.*

*Tout d'abord l'accès aux ordinateurs restent un problème même dans les familles aisées, les parents devant télétravailler et il n'y a pas nécessairement un ordinateur pour chacun des enfants.*

*Quant à la question de l'accès aux ordinateurs, il semblerait que le sec Il a pu octroyer un ordinateur de dépannage aux élèves qui en ont eu besoin.*

*La situation est plus complexe pour la DGEO, les jeunes enfants ne sont pas censés bénéficier d'un tel outil dans leur quotidien ; en général, c'est l'ordinateur familial qui est sollicité par les plus jeunes élèves. C'est d'ailleurs souhaitable que ceux-ci n'aient pas un ordi personnel à leur disposition, le risque d'addiction n'étant pas négligeable. Sachant que l'école est désormais responsable avec les parents de l'éducation au numérique, la question de la motion occulte la nécessité de distinguer **l'école numérique de l'éducation au numérique**. Les enseignant.e.s ont répondu avec beaucoup de bon sens à cette situation extraordinaire, en diversifiant les supports de travail, d'étude. Les élèves pouvaient travailler à partir de manuels scolaires ou de supports de cours que les enseignant.e.s avaient distribués préalablement ou aussi envoyés par poste ultérieurement.*

*Il s'avère aussi important de considérer qu'il ne peut être exigé d'une famille aisée ou non, de répondre à des soucis de hardware et de software. Tout ceci a un coût : une famille nombreuse se verrait dans une situation financière très complexe si tout l'enseignement devait se faire en ligne.*

*Un autre souci primordial est mis en évidence par cette question. C'est celui de l'empreinte carbone si tous les jeunes devaient bénéficier d'outils informatiques. Il apparaît qu'à l'heure actuelle la question est centrale : la Covid 19 serait ainsi une maladie de notre société. Il faut donc aussi considérer que l'utilisation du numérique doit être réfléchi en lien avec les enjeux climatiques et aussi sociaux.*

*Nous pouvons ainsi dire que le décrochage scolaire lors de la Covid 19 ne dépend pas uniquement du numérique, mais surtout de la possibilité de chaque famille d'accompagner son/ses enfants dans ses/leurs apprentissages scolaires. Il serait ainsi erroné de croire résoudre uniquement par l'accès au numérique des problèmes aussi variés que les inégalités linguistiques, celles liés aux compétences informatiques, aux inégalités de logement...*

*Il est porté à la connaissance de tout le monde que l'enseignement présentiel dans un espace commun à chaque élève évite la discrimination scolaire et permet de dispenser un enseignement dans la perspective égalitaire des chances énoncée dans la LIP.*

### **Augmentation du temps de travail au CO !**

Le jour de la reprise des cours, le 11 mai, 31 députés PLR et PDC, très soucieux du travail accompli à distance, durant le confinement, par les enseignant.e.s se sont empressés de déposer un projet de loi qui donne le ton pour la prochaine législature : « *instaurer, à Genève, un temps d'enseignement, au cycle d'orientation, dans la moyenne des autres cantons suisses* » (sic). Encore faudrait-il comparer ce qui est comparable. Mais ils nous rassurent tout de suite sur leur vénérables intentions : « *L'objectif n'est pas d'imposer aux enseignants du cycle d'orientation une plus grande charge de travail, mais de les libérer de trop nombreuses tâches administratives inutiles.* » Ah oui, et comment proposent-ils de résoudre ce véritable problème de la surcharge de travail ? En faisant passer un poste complet à 26-30 périodes ! Ils nous prennent vraiment pour des corniauds les Aellen, Hiltbold, Genecand, de Senarclens, Romain, etc.

Pour l'instant le projet de loi 12661, a été renvoyé sans débat à la commission de l'enseignement. Il est dans la liste des objets en suspens et n'est pas inscrit pour l'instant à l'ordre du jour. Son traitement n'a donc pas débuté. Par ailleurs, sans préjuger du sort qui lui sera réservé, la modification de la loi (LIP) qu'il entend imposer, en inscrivant des dispositions d'ordre réglementaire dans la loi, n'est pas conforme aux usages parlementaires relatifs aux textes qui nous régissent. **Il convient cependant de rester vigilants et de se préparer à se mobiliser !**